

Décision n° 5614 du 3 décembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air
NOR : INTJ2130844S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5563 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130667S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2022 :

Moreau	Patrick	NIGEND : 131 538
---------------	---------	------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Bors	Sébastien	NIGEND : 168 995
-------------	-----------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2022 :

Camorali	Laurent	NIGEND : 138 216
Grondin	Gilbert	NIGEND : 215 046

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Romand	Clémentine	NIGEND : 353 157
Artero	Nicolas	NIGEND : 229 793

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2021.

Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J.-F. Valynseele